

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2024

Référence
20240406

Objet de la délibération
INSTALLATION DES NOUVEAUX RESTAURATEURS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Date de la convocation
12/04/2024

Date d'affichage
15/04/2024

Vote
A la majorité

L'an 2024, le 29 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Ceaux en Loudun s'est réuni à la salle de réunion à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SAVATON Régis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/04/2024.

Présents : M. SAVATON Régis, Maire, Mmes : DUPRÉ Alicia, FIORILLO Katia, MAUPOINT Francette, MENNESSON Evelyne, MM : ACIER Jean-Marie, GALLET Jean-Luc, LIAIGRE Bruno, MEUNIER François, REIGNER Audren.

Excusé(s) : AUBERT NICOLAS a donné procuration à M. ACIER Jean-Marie.
BOISSELLIER Nicolas.
Absent : AOUATE Jérôme.

A été nommé(e) secrétaire : DUPRÉ Alicia.

Objet de la délibération : INSTALLATION DES NOUVEAUX RESTAURATEURS

M. le Maire présente M. et Mme QUINTIN Maxime, les nouveaux gérants de restaurant "CHEZ NOUS" et propose d'exonérer la société MPCC, dont le siège social est situé 1 Rue du stade à CEAUX-EN-LOUDUN, de 2 mois de loyers, à savoir pour les mois de Mai 2024 et juin 2024.

Il s'agit de la reconduction des mêmes avantages qui avaient été accordés aux autres commerçants du village. Cette mesure est destinée à aider et accompagner nos nouveaux commerçants pour la reprise de leurs activités.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de la Vienne.
Publié ou Notifié
Le 03/05/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté :

Exonération de 2 mois de loyers : 6 voix
Exonération d'un mois de loyer : 4 voix
Contre l'exonération : 1 voix

- une exonération de 2 mois de loyers au profit de la société MPCC et autorise M. le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à cette réalisation.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 30/04/2024

Le Maire
Régis SAVATON

Secrétaire de séance
DUPRÉ Alicia.

AR Prefecture

086-218600443-20240429-20240406-DE(86200)*M
Reçu le 03/05/2024

